



Concours de dessins dans le cadre de l'exposition « *Dessine-moi une collection* » du Musée d'Art moderne de Troyes

Règlement du concours

■ Article 1 : Entité organisatrice

Dans le cadre de ses missions de développement des activités culturelles destinées au grand public, la Ville de Troyes – Musée d'Art Moderne, sis 14 place Saint Pierre, 10000 Troyes, organise un concours de dessins à l'occasion de l'exposition « *Dessine-moi une collection* », présentée du 11 juillet au 31 octobre 2015. Le concours est organisé du 11 juillet au 31 octobre 2015.

■ Article 2 : Le sujet

L'exposition présente une sélection d'œuvres issues des collections d'arts graphiques du musée qui en compte près de 1800. Ceux-ci n'ont pas été exposés depuis près de quinze ans. L'exposition sera donc l'occasion de découvrir ce fonds. Afin que le public se l'approprie de manière créative, le musée l'invite à se mettre à la place des artistes dont il aura pu voir les œuvres dans l'exposition, d'autant qu'une section est dédiée aux esquisses dessinées d'œuvres peintes des collections du musée. Les participants au concours devront donc réinterpréter une œuvre du Musée d'Art moderne de manière personnelle en choisissant une technique graphique de leur choix (crayon, fusain, pastel, feutre, sanguine...).

■ Article 3 : Support artistique

Les réalisations artistiques destinées au concours devront obligatoirement être réalisées sur une feuille de papier de format A4 non fournie par le musée, dont la couleur et l'épaisseur restent au choix du candidat.

■ Article 4 : Participation

Le concours est organisé en faveur des catégories suivantes : 6-12 ans, 13-17 ans, + 18 ans. Sont exclues les personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du concours, les membres de leur famille, ainsi que tout membre du jury chargé de désigner les gagnants.

■ Article 5 : La période

Concours ouvert du 11 juillet au 31 octobre 2015.

■ Article 6 : Date des dépôts

Les réalisations devront être déposées à la billetterie ou envoyées au Musée d'Art Moderne avant le 31 octobre 2015, à 17h (cachet de la poste faisant foi).

Le participant devra impérativement mentionner son identité au verso de son œuvre (nom, prénom, date de naissance, adresse, téléphone, adresse mail ...).

Chaque participant ne pourra déposer qu'un seul dessin.

■ Article 7 : **Le jury**

Le jury se réunira début novembre afin de sélectionner les lauréats de chaque catégorie.

Le jury sera constitué :

- d'un représentant de Monsieur le Maire (élu membre de la commission promotion du territoire, culture, animation et conservation du patrimoine historique, mémoire et commémorations)
- de la conservatrice chargée des collections d'art moderne et contemporain du pôle muséal
- de la directrice de l'École municipale des Beaux-arts
- d'un artiste
- de deux membres du pôle muséal

Ils choisiront cinq lauréats dans les catégories susmentionnées :

6-12 ans

13-17 ans

+ 18 ans

■ Article 8 : **Les prix**

Les cinq lauréats de chaque catégorie seront récompensés par un lot en lien avec les arts plastiques ou l'histoire de l'art (matériel d'art plastique, livres d'art, ...) selon la liste figurant en annexe 1 du présent règlement.

■ Article 9 : **La remise des prix**

La remise des prix aura lieu le samedi 14 novembre 2015, dans l'auditorium du musée d'art moderne. Les meilleures productions sélectionnées seront présentées dans le hall du musée d'Art moderne, en novembre et décembre 2015.

■ Article 10 : **La remise des dessins**

Les candidats pourront venir récupérer leurs réalisations uniquement du mardi 15 au dimanche 20 décembre 2015 de 10h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00 au musée d'Art moderne de Troyes.

■ Article 11 : **Informatique et liberté**

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données et informations le concernant.

Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée par courrier à l'adresse suivante : Musée d'Art Moderne, 14 place Saint Pierre, 10000 Troyes.

■ Article 12 : **Dépôt du règlement**

Le présent règlement est déposé en l'étude de Maîtres Pernet & Saint Georges, huissier de justice à Troyes – 54 boulevard Gambetta – BP 4040 – 10014 Troyes.

Il sera consultable à la billetterie du Musée d'art Moderne, sur le site www.musees-troyes.com, et pourra être envoyé par mail ou voie postale à toute personne qui en fera la demande.

■ Article 13 : **Acceptation**

Du seul fait de leur participation au concours de dessin de l'exposition « *Dessine-moi une collection* », les participants acceptent le présent règlement.

Le non respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

■ Article 14 : **Publicité**

Le présent concours sera porté à la connaissance du public par tout moyen de communication (presse, internet, mail, affiches, réseaux sociaux...). En ce sens, chaque participant accepte de céder les droits à l'image inhérents à son dessin à des fins de communication.

■ Article 15: **Responsabilité**

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de dommage ou perte d'un dessin.

La Ville de Troyes ne saurait voir sa responsabilité être engagée si par suite d'un cas de force majeure ou d'événement imprévu, le concours devait être annulé, reporté ou modifié.

La Ville de Troyes se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

La Ville de Troyes pourra annuler tout ou partie du concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer le prix au fraudeur et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes l'auteur de ces fraudes.

La Ville de Troyes pourra également annuler le concours si le nombre de participants est jugé insuffisant.

■ Article 16: **Réclamation**

Les réclamations éventuelles doivent être adressées par courrier en lettre recommandée avec accusé de réception dans les quinze jours suivant la désignation des lauréats à :

Mairie de Troyes
Musée d'Art Moderne
14 Place Saint Pierre
10 000 Troyes